

Propos introductif de Mary-Hélène BERNARD mh.bernard@univ-reims.fr

Professeuse émérite (neurochirurgie et médecine légale) - Expert honoraire près la cour d'appel de Reims

Présidente de la Compagnie Nationale des Experts Médecins de Justice (CNEMJ)

Membre de la Commission de Conciliation et d'Indemnisation (CCI) de Champagne-Ardenne

Vous souhaitant la bienvenue dans ce lieu chargé d'histoire qu'est la Maison de l'Amérique Latine, voici quelques réflexions générales :

Le monde actuel est soumis à de multiples bouleversements, qu'il s'agisse des **pollutions diverses « organisées » par l'homme** à l'échelle planétaire, voire inter planétaire puisque, après avoir pollué notre terre et nos océans, l'homme s'attaque au cosmos à l'image du plus riche d'entre nous qui n'hésite pas à faire exploser ses fusées dans l'espace, **des progrès technologiques dont l'intelligence artificielle** avec son lot d'incertitude et de craintes diverses plus ou moins fondées, **de nouvelles règles dans la gestion des conflits** allant de la médiation qui est devenue judiciaire, à la violence, **des évaluations variables des préjudices** avec des barèmes qui se multiplient, toujours au centième près, **des experts** dont les compétences sont parfois discutables avec des listes qui ont tendance à se multiplier, **et des magistrats** dont le rôle est de plus en plus difficile à tenir tant la législation est mouvante et la société intolérante sans réelle boussole.

Le soignant évolue : le médecin n'est plus la référence unique et d'autres référents sont apparus : soignants en tous genres, psychologues, ostéopathes, bien mieux formés à l'écoute de l'autre que ne l'est le médecin; la certification de ces professionnels est en débat depuis les années 2000, mais jusqu'ici les textes n'ont jamais abouti : le seront-ils bientôt ? Certains y croient ...

Les expertises pour évaluer un dommage corporel se multiplient et elles sont bien souvent précédées d'une expertise demandée par une Commission de Conciliation et d'Indemnisation, expertise dite « gratuite » (mais c'est l'ONIAM donc l'Etat, donc chacun de nous qui finançons ces commissions et ces expertises) ; alors que les avocats « boudaient » ces commissions, ils y viennent maintenant probablement pour savoir si cela vaudra la peine de poursuivre ou non devant les tribunaux judiciaires ou administratifs et obtenir une indemnisation plus importante .

De vastes débats en perspective ...

19 juin 2025